

Investissements environnementaux des entreprises

GIP HAUTE MARNE

Présentation du dispositif

Toutes les entreprises haut-marnaises qui souhaitent réduire les nuisances liées à leurs activités ou à leurs produits en recourant à des procédés alternatifs ou en déployant des mesures de protection peuvent bénéficier d'une aide financière.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées par ce dispositif les sociétés ou entreprises en nom propre des secteurs :

- de l'industrie,
- de l'agro-industrie,
- du BTP,
- de l'artisanat de production.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles concernent les investissements environnementaux répondant aux objectifs suivants :

- réduction des rejets ayant un impact négatif sur l'environnement,
- réduction des risques professionnels sanitaires,
- recours aux énergies renouvelables en production,
- équipements liés à des démarches d'innovation telle que l'optimisation écologique de la conception des produits ou l'amélioration du recyclage des produits en fin de vie.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Sont exclus les investissements de renouvellement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Financement maximum dans la limite de l'encadrement communautaire des aides publiques en complément d'autres financeurs publics.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour toute demande, il faut s'adresser à GIP Haute Marne.

Organisme

GIP HAUTE MARNE

Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne

- 1, rue du Commandant Hugueny
BP 27
52001 CHAUMONT Cedex
Téléphone : 03 25 32 88 69
E-mail : contact@gip-haute-marne.fr